



gardien voulant acheter un logement

Par **ESPEL**, le **01/07/2010** à **17:37**

mon conjoint est gardien et nous occupons actuellement un logement de fonction. afin d'assurer nos arrières nous souhaitons acheter un logement afin de ne pas être à la rue une fois le contrat fini. nous habitons dans la 13 et souhaitons acheter dans le 04 ou 05 et avons 3 enfants. si nous achetons, ce logement sera-t-il considéré comme résidence principale ou secondaire?

Par **webrik**, le **02/07/2010** à **09:23**

Bonjour

Si vous achetez ce logement et que vous faites par exemple du locatif ou si vous le laissez vide alors il ne sera pas considéré comme résidence principale.
Pour qu'il soit votre résidence principale il faut se domicilier à l'adresse du bien.

Bonne journée
Eric